

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUCLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

UNE CAMPAGNE

De certains signes bien visibles semblent indiquer que nos adversaires s'organisent pour recommencer par de nouveaux moyens une campagne qui fut bien prêt d'aboutir autrefois et sur laquelle ils avaient fondé l'espérance de mettre à mal la République. Peut-être pensent-ils que son succès final fut dû à des fautes qu'ils se flattent de ne point renouveler et surtout à l'incapacité de l'homme chargé de la conduire et qui ne se montra pas égal à la tâche qu'on lui avait confiée.

Quelles que soient leurs pensées, nous pouvons constater qu'ils s'efforcent de refaire à la masse populaire une sorte de mentalité boulangiste. Il y a vingt ans, c'est autour d'un homme poussé en avant par les circonstances, qu'on avait groupé les mécontents. Aujourd'hui on voudrait créer tout d'abord le mécontentement, quitte à trouver ensuite l'homme capable d'en tirer les conséquences espérées.

A la « revision de la Constitution », formule du premier boulangisme, — revendication qu'il a flétrie rien que d'y avoir touché, — on a substitué la « réforme du Parlementarisme ».

Regardez-y bien. Même dans l'apparence, le changement n'est pas grand. Et comment la forme pourrait-elle différer beaucoup, quand le fond est resté le même ? En 1908 comme en 1899, notre Constitution républicaine est parlementaire. Or, on ne conçoit pas bien de quelle manière il serait possible de reviser la Constitution sans réformer le Parlement ou de réformer le Parlement sans toucher de près ou de loin à la Constitution.

Sans doute personne ne songe à prétendre que notre Parlement soit parfait. Mais tel qu'il est, il a donné à la France une ère de paix et de prospérité à laquelle les régimes précédents n'ont rien de comparable. Ah ! si quelque monarchie pouvait invoquer une période semblable à nos trente-huit ans de République, quels éloges n'en ferait-on pas ?

Les républicains feront donc sagement de réserver leur confiance quand on leur chantera ce refrain. On s'abandonne facilement à la séduction des belles promesses. On est enclin à trouver ce qui existe bien inférieur à ce qu'on rêve. Comment ne pas approuver le magnifique programme qui consiste, en résumé, à améliorer la République ? Mais la première observation qui se présente à l'esprit est de nature à refroidir tout enthousiasme. N'est-il pas surprenant, en effet, de voir ce programme adopté par ceux pour qui la suprême amélioration de la République, c'est la monarchie ?

Avant tout, il faut réclamer des précisions. Améliorer, comment ? Réformer. Dans quel sens ?

Car enfin le système parlementaire, dont il est éloges de médire, si inférieure qu'on le prétende, possède encore une supériorité. C'est ce qu'on a trouvé de mieux pour sauvegarder la liberté des peuples et leur maintenir le droit de contrôler et diriger leurs affaires. En dehors du Parlementarisme, on ne voit guère, — surtout en France — comment on pourrait empêcher un homme de substituer sa volonté à celle de tous. De quelle façon ces réformateurs entendent-ils préserver de toute atteinte la souveraineté de la nation ? Voilà ce qu'il faut savoir. Il faut être sûr que la réforme du Parlementarisme révisée par eux n'est pas sa suppression.

Plusieurs l'avaient sans détour. MM. Paul Bourget et Jules Lemaître ne dissimulent pas qu'ils veulent un Roy. Avec eux, nous sommes bien renseignés. Ils ne sont pas dangereux.

D'autres affirment n'en vouloir qu'aux « abus » du Parlementarisme. Ce sont les progressistes. Quelle singulière fortune que celle de ce parti ! Il se dit républicain et, par une fatalité

qui pèse sur lui, il mène toujours les mêmes campagnes que les ennemis de la République. Ne nous confondons pas, dit-il ; nos actes sont semblables, nos sentiments sont tout différents et notre but absolument contraire.

Mais que pèsent les intentions ! Ce sont les actes qui comptent. Or, les progressistes ont beau protester. Quand ils s'efforcent de discréditer le parlementarisme dans l'opinion publique c'est, qu'ils le veulent ou non, au profit des ennemis de la République qu'ils agissent. Je ne sais pas si tel est leur but. Ce que je constate, c'est le résultat.

C'est par M. Aynard qu'on commence et c'est par M. Bourget qu'on finit.

Emile LAPORTE.

Chambre des Députés

Séance du 29 juin 1908

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Le président fait l'éloge funèbre de M. Théodore Denis, député des Landes décédé.

La discussion du projet de loi modifiant les lois antérieures sur le recrutement des officiers est renvoyée à mercredi.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet relatif à la concession du chemin de fer de Bône au Djebel Ouzza.

M. Zévaès proteste contre cette concession qui a lieu au profit d'un consortium de financiers. Il demande l'ajournement du projet.

Après une réponse de M. Etienne, l'ajournement est prononcé par 448 voix contre 120.

La Chambre aborde la discussion du projet portant ouverture d'un crédit de 400.000 francs à l'occasion du voyage du Président de la République en Danemark, en Norvège, en Russie et en Suède.

M. Vaillant combat le projet : plusieurs incidents se produisent.

M. Pichon, ministre des affaires étrangères répond aux paroles de M. Vaillant et le projet est voté par 489 voix contre 62.

La Chambre reprend la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

On en est à l'article 32 (bénéfices industriels et commerciaux).

Le 3^e alinéa de cet article est voté ; sur le 4^e alinéa invite le contribuable à faire la déclaration dans un délai d'un mois du revenu des trois années précédentes.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Une école de pêche

Aux pêcheurs infortunés qui d'habitude rentrent bredouilles des grandes premières de la pêche, il est bon, il est obligatoire de signaler une initiative anglaise : M. Shaw, de Maide-Vale, vient de fonder une école pour pêcheurs où, en trois séances de deux heures, il se charge d'enseigner toutes les finesses de ce sport.

Détail bizarre : l'école n'a pas la moindre pièce d'eau, ni par conséquent le moindre poisson. M. Shaw opère sur une vaste et verte pelouse qui est supposée être un lac très poissonneux. Avec un peu de conviction, l'élève le plus maladroite est métamorphosé au bout de trois leçons en un virtuose capable de prendre les truites à la mouche volante ! Du moins M. Shaw l'affirme — et M. Shaw est pêcheur. Or, on sait que jamais pêcheur ne se vante de prouesses imaginaires...

Franc comme l'or

Un jeune homme de Chicago, nommé Cullen, demande un emploi par voie d'annonces sous cette forme, qui n'est pas banale :

« Demande d'emploi pour un individu

sans valeur, propre à rien, six pieds de haut, maigre comme une allumette, portant des lunettes, âgé de dix-neuf ans, mais paraissant en avoir vingt-cinq, ayant fait ses classes de grammairien et occupé vingt-deux places dans les cinq dernières années, dans des Compagnies de chemins de fer et des maisons de commerce. Je suis jusqu'à présent un raté ; je fume, je chique, je joue. Si quelqu'un veut encore essayer de moi, je me tiens à sa disposition. »

L'intéressé a déclaré qu'il préférerait tout avouer, espérant que quelque brave patron lui offrirait, en lui donnant un emploi, les moyens de s'amender.

L'âge des navires

Les fonctionnaires préposés à l'enregistrement des navires en Angleterre, se sont livrés récemment à des recherches en vue d'établir l'âge maximum des navires.

Il a été relevé, dans les registres, 24 navires, pavillon anglais, âgés de plus de cent ans, et 13 navires qui tiennent la mer depuis plus de quatre-vingt-quinze ans ; on a constaté, en outre, que la durée moyenne d'un navire de mer est de vingt-six années.

On ne peut établir, quant à présent, la durée maximum des services qu'il est permis de demander à un vapeur ; il est toutefois à remarquer que tous les steamers construits entre 1815 et 1830 ont disparu.

Le vapeur anglais en fer qui détient le record de l'âge est le « Swilt » qui a été lancé en 1841 et qui est encore affecté actuellement au trafic maritime.

Gigantesque conduite

Dans les pays pétrolifères, au Caucase, en Roumanie et surtout aux Etats-Unis d'Amérique, on emploie pour le transport de l'huile brute, des points de production aux usines de raffinage, des conduites métalliques ou pipelines.

On vient d'achever la construction d'une gigantesque conduite de ce genre, destinée à faire parvenir aux raffineries du Texas, les pétroles extraits en territoire indien.

Elle part de Gleen-Pool, traverse sur une longueur de 240 kilomètres, le territoire indien, se continue à travers le Texas et arrive à Sour-Lake, à 425 kilomètres de son point de départ. Là, elle se relie à une conduite atteignant les docks et les raffineries de Port-Arthur (Texas) ; la canalisation a dans son ensemble la longueur de 734 kilomètres.

Pour se faire une idée du travail gigantesques qu'elle représente, il faut se dire qu'elle a une capacité suffisante pour contenir 125.000 barils de pétrole.

Vers l'Armée Républicaine

VI

LA CRISE DE L'AVANCEMENT

Je terminerai la première série de mon étude par un exposé rapide de la crise qui sévit actuellement avec intensité sur le corps des officiers ; je veux parler de la crise de l'avancement. Puis j'en montrerai les conséquences néfastes au point de vue politique.

En vertu de la loi sur l'état des officiers de 1832, l'officier n'a droit à une pension de retraite qu'à trente ans de services effectifs dans l'armée métropolitaine et vingt-cinq ans dans l'armée coloniale. Pendant tout le temps qu'il reste au service, il verse à l'Etat, pour la constitution de cette retraite, 5/0 de son traitement. Si donc, pour une raison quelconque, il est obligé de quitter l'Armée, tout ce qu'il a versé reste acquis à l'Etat et il n'a droit absolument à rien.

L'officier se trouve donc dans une situation bien inférieure à celle du sous-officier rengagé, lequel au bout de quinze années de services a droit :

1^o à une retraite proportionnelle ;

2^o à un emploi civil retribué par l'Etat ;

3^o Qui ne paye absolument rien pour la constitution de sa retraite.

Cette anomalie vient de ce que la situation du sous-officier a été régie par des lois toutes récentes (1889-1905), tandis que celle de l'officier ne s'est pas modifiée depuis plus de 70 ans.

La conséquence la plus grave de la loi de 1832 est l'arrêt à peu près complet de l'avancement. Tant qu'il y eut des guerres fréquentes, la mort se chargea d'éclaircir les rangs et de hâter l'avancement des survivants ; mais depuis 38 ans que la paix bienfaisante règne en Europe et que l'éventualité d'un conflit armé semble de plus en plus problématique, les mises à la retraite suivent mathématiquement l'ordre de l'annuaire à tel point que chacun peut à peu près fixer la date où il passera au grade supérieur. Aussi moisit-on de 13 à 15 ans dans le grade de lieutenant et 16 à 17 ans dans celui de capitaine.

Donc plus des 2/3 des officiers ne peuvent dépasser la troisième galon et l'on conçoit facilement le dégoût et le découragement d'hommes réduits à vivre neuf ans avec 210 fr. par mois, six ans avec 249, cinq ans avec 291 et atteindre péniblement après douze ans de grade de capitaine à 417 francs.

Si l'on ajoute à cela les fatigues du métier, surtout depuis l'application de la loi de deux ans, fatigues qui usent l'organisme plus vite qu'on ne le suppose, on comprendra qu'un lieutenant d'infanterie, âgé de 40 ans, (et il y en a beaucoup dans ce cas) n'ait plus l'enthousiasme et l'entrain nécessaires pour bien instruire et conduire sa troupe. Il est usé physiquement. Il ne l'est pas moins moralement, tant par la vie abrutissante de garnison que par l'antériorité continu de son mot, de sa personnalité, que lui imposent ses chefs au nom de la discipline. Car un lieutenant n'est rien dans une compagnie : il n'est qu'un *auxiliaire* du capitaine qui est le seul chef responsable.

Même à quarante ans, le lieutenant, surtout s'il est célibataire, est, aux yeux de ses chefs, un *jeune officier* !

Il est un symptôme topique de ce malaise : c'est la diminution constante des candidats aux écoles militaires.

Mais si l'on ouvrait la porte aux officiers à quinze ans de services par une retraite proportionnelle d'un minimum de 1.200 fr., et sans emploi civil, on réaliserait les avantages suivants :

1^o Disparition des non-valeurs (malades, officiers qui n'aiment pas le métier et qui y restent actuellement par nécessité).

2^o Constitution de solides cadres pour la réserve et la territoriale, car les officiers retraités seraient d'office nommés avec leur grade dans les formations de seconde ligne ;

3^o Rapidité beaucoup plus grande de l'avancement ;

4^o Conséquent rajeunissement des officiers supérieurs et généraux ;

5^o Relèvement de la valeur du haut commandement constitué par des hommes jeunes.

6^o Possibilité d'abaisser la limite d'âge des généraux.

A 35 ans d'âge, l'officier est dans la plénitude de sa force physique et intellectuelle ; il n'est pas suffisamment usé par le métier pour ne pouvoir plus rien faire ; d'autre part il a acquis une expérience et un sérieux suffisants pour être à même de se choisir une nouvelle situation.

Sa retraite de 1.200 francs lui assurerait donc strictement sa vie matérielle, mais ne lui permettrait pas de se croiser les bras, ce qui, à notre avis, serait des plus immorales, car il est inadmissible que l'Etat nourrisse à rien faire un citoyen dans la force de l'âge ; sachant qu'il peut se créer

une situation vers 35 ans, l'officier utiliserait ses loisirs à se préparer par des études personnelles à ses futures attributions et entreprendrait son cerveau dans une constante activité, au lieu de l'obscurcir par la vie de noce qui est trop souvent sa seule occupation. L'exode de nombreux capitaines et lieutenants abaisserait de quatre à cinq ans la durée du passage dans chacun de ces deux grades et cela nous donnerait très vite des généraux de 45 à 50 ans. Enfin il faudrait abaisser la limite d'âge de ces derniers.

Dans la vie civile, en effet, on considère qu'un homme vigoureux est arrivé à 60 ans à sa limite de productivité.

Mais si l'on tient compte que les intempéries auxquelles est exposé l'officier, diminue sensiblement son rendement, nous pensons que fixer la limite d'âge à 60 ans serait très raisonnable. Car si l'usure physique est considérable, la fatigue intellectuelle ne l'est pas moins, et c'est là un grave inconvénient chez des gens qui tiennent entre leurs mains le sort de la Patrie et la vie de plusieurs centaines de mille de citoyens.

Un autre remède à la crise de l'avancement serait la création des soldes progressives d'ancienneté. Il est, en effet, profondément injuste qu'un capitaine du génie qui arrive en général à ce grade vers 30 ans, reçoive un traitement plus fort qu'un lieutenant d'infanterie âgé de 40 ans et qui a déjà vingt ans de services. Nous voudrions donc que la solde fut indépendante du grade et ne soit la récompense que des services rendus.

A toutes ces propositions on nous répondra qu'il faut beaucoup d'argent, c'est bien aussi notre avis ; mais nous estimons que les mesures suivantes procureraient les ressources suffisantes :

1^o Suppression des grades inutiles : lieutenants-colonels, généraux de brigade, sous-intendants militaires.

2^o Suppression des emplois inutiles ; capitaines adjoints-majors.

3^o Suppression des chevaux aux généraux du cadre de réserve, aux médecins-chefs d'hôpitaux, aux officiers des directions du génie et d'artillerie, aux sous-intendants et adjoints-majors supprimés par le paragraphe précédent.

Suppression des frais de service (18.000 fr. pour un général de corps d'armée en plus de sa solde 18 000) qui se gaspillent en bals, soirées, garden-party et... dots rondolettes pour les filles à marier.

C'est une somme annuelle de 29 millions qui serait plus que suffisante pour la mise en œuvre de ces réformes urgentes.

Je dis « urgentes » car plus elles tarderont, moins nous aurons de chances de voir l'Armée venir à la République ; au lendemain de l'Empire, l'Armée fut ardemment républicaine ; mais depuis bientôt vingt ans, le corps d'officiers s'est jeté à corps perdu dans la réaction ; et tant que leur situation matérielle et morale ne sera pas améliorée, ils resteront les ennemis de la Démocratie. Pour rendre l'officier républicain il faut le faire citoyen libre et lui assurer un traitement en rapport avec la cherté toujours croissante de la vie. Enfin il faut lui laisser une porte de sortie à un âge où il puisse exercer ailleurs son activité. Ceux qui resteront alors au service auront la quasi certitude de pouvoir accéder aux hauts grades, sans platitudes, sans bassesses, grâce uniquement à leur âge, à la rapidité de l'écoulement et à leur valeur personnelle.

Dès lors il n'y aura plus de réactionnaires parce que pas de mécontents ; il n'y aura plus que des citoyens ardemment dévoués à la cause de la République, comme le furent ceux de la Révolution.

CONCLUSION

J'ai dit sur la vie de l'officier ce qu'il y a d'essentiel ; certes il y aurait bien des volumes à écrire sur un

aussi vaste sujet ; mais trop de détails n'eussent pas intéressé le lecteur à cause de leur technicité ; j'ai simplement voulu lancer dans l'opinion publique des principes généraux suffisants pour la mettre à même de s'intéresser aux choses militaires sans études spéciales ou préalables.

Mais en choisissant pour titre : « Vers l'Armée Républicaine » j'ai visé un but plus large : il est toute une catégorie de citoyens serviteurs de la République qui méritent toute notre attention et qui ne peuvent paraître que les sous-officiers de carrière. C'est donc d'eux que je m'occuperai dorénavant dans ces colonnes.

Jun 1908.

AUDAX.

INFORMATIONS

Election législative

Deuxième circonscription de Valence
Inscrits, 23.369 ; votants, 15.043.

MM.

Chabert, radical socialiste 5.947 voix.
Gazet, radical socialiste... 3.719 —
Pey, radical socialiste... 3.431 —
Nadi, socialiste... 1.708 —
Bayle... 7 —
Ballottage.

Au Maroc

La situation générale

Pour les partisans de Abd-el-Aziz, les nouvelles du Nord sont mauvaises celles du Sud sont bonnes.

Les déflections d'El-Ksar et de Tautan sont des pertes dont l'effet moral est plus grand que l'effet matériel.

Les menaces de Moulaï-Hafid ont incité plusieurs caïds à suivre l'exemple de Bouchta-Bagdadi. Cependant le sort réservé à celui-ci n'est pas fait pour les encourager à se rendre à Fez.

Dans le Sud, la situation est favorable. Il y a quelques jours, plusieurs Sraghna (grande tribu habitant la rive gauche de l'Oum-er-Rbia, au sud des Chaouia et des Beni-Meskaid) ont apporté la nouvelle que le caïd Allal, frère de Glaoui, après s'être emparé de Demnat, petite ville située au pied de l'Atlas, à une centaine de kilomètres vers l'est de Marrakech, aurait attaqué les Sraghna ; ceux-ci lui auraient infligé une défaite sanglante et se seraient emparés de sa mehalla. Allal Glaoui se serait enfui vers Marrakech et les gens de Demnat auraient proclamé caïd le frère de leur ancien gouverneur, Aballag, assassiné par des gens à la solde de Glaoui.

Le grand marabout du Tadia, ben Daoud, est arrivé avec une escorte de 200 cavaliers. On dit qu'il va repartir avec Moulaï Zeyn, frère du sultan, et une mehalla qui traversera les Chaouia et les Sraghna et qui arrivera ainsi jusqu'à une douzaine de lieues de Marrakech.

Il lui resterait à parcourir, pour atteindre la capitale du Sud, un coin du territoire des Rahamna et on ne croit pas que ceux-ci pourraient opposer une résistance sérieuse à la marche de la mehalla aziziste. Cette mehalla devrait combiner son action avec celle qui doit partir de Mogador ou avec les forces de Mtouggi, qui occupent une bonne partie des territoires situés entre Mogador et Marrakech. Les gens de Fez regrettent leur folle rébellion.

« Le miel que nous avions dans nos jarres, écrit un fous, s'est transformé en goudron amer ».

Abd-el-Aziz demande de l'argent

Abd-el-Aziz a demandé à la banque du Maroc, qui, comme on sait, est banque internationale, de lui accorder un emprunt de 3 millions de francs, mais la banque a refusé cet emprunt. Ainsi qu'on l'a dit, le gouvernement français n'est intervenu à aucun moment dans cet incident.

Le voyage de M. Fallières dans le Nord

Le président Fallières arrivera lundi 20 juillet, à 3 heures de l'après-midi. Le même soir, un banquet lui sera offert par le roi et la reine. Le jour suivant, déjeuner à la légation de France et visite à l'hôtel de ville. Le ministre des affaires étrangères du Danemark donnera ensuite un banquet en l'honneur du président et une soirée au palais royal.

Mercredi 23 juillet, une excursion sera faite à Hillerød. Dans l'après-midi, probablement à 6 heures, le président partira de Copenhague.

Les fêtes de Hoche

De grandes fêtes ont été données dimanche à Versailles, sous la présidence de M. Henri Brisson et du général Picquart, ministre de la guerre. Le général Picquart est arrivé à Versailles en automobile, accompagné de deux de ses officiers d'ordonnance. Il a été reçu à la préfecture, puis, escorté par des dragons, s'est rendu sur la place, où une tribune avait été dressée en face de la statue du général Hoche.

Là, il a assisté au défilé des troupes de la garnison de Versailles. On a fort remarqué le passage de deux mitrailleuses. C'était la première fois que ces armes puissantes et ingénieuses étaient dans une parade militaire publique.

Un incident touchant s'est produit à ce moment. Une vieille domestique de la famille du général Picquart avait réussi à s'approcher de la tribune, et se présentant devant le ministre, l'avait salué. Le général Picquart l'a fait venir auprès de lui, et l'a embrassée, aux applaudissements de la foule.

Après la revue, le cortège officiel s'est rendu au cercle Albert-Joly, qui a été inauguré par M. Henri Brisson, auprès de qui avaient pris place le général Picquart, MM. Aulard, le général Dalstein, M. Bourgeois, professeur à la Sorbonne, président du cercle, MM. Bertaux, Aulard, Bourgeois, et Henri Brisson ont pris la parole.

A midi a eu lieu, dans un des manèges du quartier de cavalerie, artistiquement décoré, le banquet Hoche, qu'a présidé le ministre de la guerre. Au dessert, M. Aulard, préfet de Seine-et-Oise, a porté un toast dans lequel il a associé à cette belle fête patriotique et républicaine, le nom du président de la République.

Le Congo français érigé en « Gouvernement »

M. Milliès-Lacroix vient de transformer le commissariat général du Congo français en gouvernement général.

Cette réforme était depuis fort longtemps à l'étude. Depuis la création de notre colonie du Congo, celle-ci s'est en effet, considérablement agrandie. Elle est aujourd'hui composée de plusieurs gouvernements, à la tête desquels sont placés des lieutenants-gouverneurs. Il était tout naturel que le commissaire général du Congo, ayant vu s'accroître sa responsabilité, vit en même temps sa fonction relevée par un titre.

Aussi bien, le titre donné jusqu'à ce jour au haut fonctionnaire qui assumait le gouvernement du Congo ne correspondait-il à aucun des grades de notre administration coloniale, qui sont ceux d'administrateur, de résident ou gouverneur.

Le commissariat du Congo est donc érigé comme Madagascar, comme l'Indo-Chine et comme l'Afrique occidentale, en gouvernement général.

M. Merlin devient donc gouverneur général du Congo. Son traitement

est fixé à 20,000 francs solde d'Europe; 20,000 francs de supplément colonial, 20,000 francs pour frais de représentation.

L'accord monétaire

La « Tribuna » dit que le nouvel accord monétaire consolidant l'union latine stipulé en janvier, par M. Luzzati, à Paris, entre la France et l'Italie, a reçu la pleine adhésion de la Grèce, adhésion, toutefois, qui devra être soumise à la Commission internationale surveillant les finances de la Grèce. Mais cette adhésion est certaine, et on peut annoncer comme imminente la signature à Paris de la nouvelle Union monétaire.

M. Luzzati a reçu du gouvernement les pleins pouvoirs nécessaires pour aller aussitôt arriver l'adhésion de la Grèce, à Paris pour signer la convention.

Petites Nouvelles

Dimanche a été commémoré à Carhaix le 108^e anniversaire de la mort de La Tour d'Auvergne. Une compagnie du 118^e de Morlaix, prêtait son concours.

MM. Ruau, ministre de l'Agriculture et Dujardin-Beaumetz, Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, ont inauguré l'hospice et la musée de Doullens.

M. Barthou, ministre des travaux publics, a présidé dimanche l'inauguration de tramway à Angerville-Chartres; il a assisté ensuite à un banquet de 900 convives.

Une bombe a éclaté à Barcelone, au moment où passait la cavalcade historique. Un agent a été tué et un passant blessé grièvement.

M. Caillaux, ministre des finances a présidé dimanche, à Mortagne les concours hippique percheron.

Le tribunal correctionnel de Nancy, a condamné un boucher fraudeur fournisseur du 37^e régiment, à 1 mois de prison avec sursis, 100 francs d'amende et 400 francs de dommages-intérêts.

CHRONIQUE LOCALE

UN DÉMENTI

Dans sa réponse à la lettre de M. Darquier, M. de Valon a cru devoir mettre en cause l'honorable M. Gervais Cayla.

Celui-ci a aussitôt adressé la lettre suivante à l'ancien avocat de la ville.

Cahors, 29 juin 1908.

Monsieur de Valon,

On me fait lire dans le « Réformateur du Lot » une lettre écrite par vous et dans laquelle vous faites appel à mon témoignage relativement à des relations pécuniaires qui auraient existé entre le docteur Darquier et M. Lacaze.

Je suis très surpris que vous me mettiez ainsi en cause pour des affaires privées de personnes honorables sans m'avoir demandé le moindre renseignement.

Si vous m'aviez questionné, je vous aurais dit que les affaires des autres ne me regardaient pas. Mais puisque vous parlez de moi publiquement à la suite d'un démenti que vous m'infirmez l'honorable Maire de Cahors, je tiens à affirmer avec la plus grande énergie que je n'ai jamais été amené à savoir, ni directement, ni indirectement, que M. Darquier ait eu, pour un motif quelconque, et spécialement pour le prix de l'étude, des rapports avec M. Lacaze.

J'espère, Monsieur, que vous don-

nez à ma lettre la publicité du « Réformateur » et je vous prie d'agréer etc.....

Gervais CAYLA.

Les démentis s'accumulent. Voyez-vous le menteur, M^e de Valon ?

HABILETÉ NE VAUT PAS FRANCHISE

Nos lecteurs ont peut-être lu la réponse de M^e de Valon à la lettre si nette, si précise de M. Darquier, maire de Cahors.

Il ne nous appartient pas de relever les diverses affirmations que l'ancien avocat de la ville commet dans cette réponse.

D'autres le feront probablement. Un mot seul mérite d'être souligné, car se trouvant dans la lettre de M. Darquier et dans la réponse de M. de Valon il a dû attirer plus spécialement l'attention des lecteurs qui ont très certainement remarqué la netteté d'une part et... l'habileté d'autre part avec lesquelles ce mot a été employé.

C'est du mot « mentir » dont il s'agit. Dans sa lettre, M. le maire de Cahors écrit : « M. de Valon dit : Je sais je connais la somme ; je réponds : vous mentez ! » Pour chacun, c'est net. On ne peut mieux « caler » son homme.

Dans sa réponse, M. de Valon, que cette mise au point du maire a gêné, cela se conçoit, fait un effort pour ne pas rester sous le coup de cette dure accusation, et tente de renvoyer en vain la balle.

Il écrit : « J'estime que s'il y a un menteur dans cette affaire, c'est vous M. Darquier, qui avez menti... »

Il semble ainsi que cette accusation soit aussi nette que celle qui a frappé M. de Valon. Mais pardon ! M. de Valon est un habile, plein de candeur, ou de cette candeur dont il parle également mais que notre ami M. le sénateur Coula eut un jour l'occasion de justifier... en présence de M^e de Valon lui-même. Appréciez :

« C'est vous, M. Darquier, écrit-il, qui avez menti au vrai programme républicain... » etc., etc.

C'est de l'habileté, cela, dit-on en certain monde.

Nous, nous préférons la nette, la sévère, la franche accusation du maire de Cahors.

L'habileté, en matière d'honneur, n'est qu'un expédient.

L. B.

Votes de nos Sénateurs

Sur l'ensemble du projet de loi concernant le rachat de la compagnie de l'Ouest, les votes de nos sénateurs ont été :

Pour : M. Coula.
Contre : M. Béral.
M. Rey s'est abstenu.

Rectification

Dans notre numéro de dimanche, nous avons indiqué les votes émis par nos sénateurs sur la question du rachat de l'Ouest.

C'est à tort que nous avons porté M. Rey comme ayant voté pour sur l'article 1^{er} du projet de loi.

M. Rey a voté contre.

Gendarmerie

M. Paul Lasfargues, proposé pour la compagnie du Lot, est nommé gendarme à cheval et affecté à la compagnie du Lot-et-Garonne.

Société des « Sauveteurs du Lot »

L'Assemblée Générale de la Société de gymnastique et d'escrime « Les Sauveteurs du Lot », aura lieu le jeudi 2 juillet à 8 heures 1/2 du soir dans une salle de la mairie.

Présence indispensable.
Ordre du jour :
Renouvellement du bureau.
Modification des statuts.

Société d'Agriculture du Lot

La Société d'Agriculture du Lot se réunira mercredi 1^{er} juillet à six heures du matin, rue du Lycée, Cahors.

Ordre du jour :
Lecture du procès-verbal.
Présentation et admission de nouveaux membres.
Exposition de Bruxelles.
Communications diverses.

Tribunal correctionnel

Audience du 29 Juin 1908

DÉLIT DE CHASSE

Lapouge François, 68 ans, propriétaire à Lajasse (commune de Fraysinet-le-Gélat), a traqué le gibier en temps prohibé.

50 francs d'amende.

COUPS ET BLESSURES RÉCIPROQUES

Cagnac Antoine, 58 ans, et Lafau Antoine, 47 ans, propriétaires à Escaluzels eurent tout récemment une discussion qui se termina par des coups.

50 francs d'amende à chacun ; mais le tribunal leur fait application de la loi de sursis.

INFRACTION A LA LOI

Marie Marty, veuve Nadal, 65 ans, propriétaire à Saint-Martel-le-Redon, Rodrigue de Moya, 31 ans, ingénieur à Cahors, Baral Elie, 31 ans, propriétaire à Prayssac sont poursuivis pour infraction à la loi de 1877 sur le recensement des chevaux et des voitures.

tous trois sont condamnés à 25 fr. d'amende avec sursis.

Dans son audience du 25 juin, le tribunal a condamné à 50 fr. d'amende avec sursis le nommé Montell Edouard-Pierre, 71 ans, limonadier, secrétaire révoqué de la mairie de Prayssac, qui à la suite de son exclusion de la mairie, injuria le maire de Prayssac, M. Penel.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 2 JUILLET

The Liberty Bell, allegro. Sousa.
Si j'étais roi, ouverture. Adam.
Sur les vagues, valse. Rosas.
Romanesques, suites. Barret.
London-Polka. Metra.

Allées Fénélon de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

NOS DÉPÊCHES

Paris, 29 Juin 1 h. 21 s.

Un Discours politique

M. Poincaré prononcera ce soir à la salle Wagram à Paris un grand discours sur les questions politiques qui sont en discussion actuellement au Parlement.

Le dirigeable « République »

On a procédé ce matin à l'examen du dirigeable « République » son état est excellent : il fera très

prochainement une nouvelle ascension plus longue que la dernière.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 30 Juin 1 h. 30 s.

Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin. M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique a fait signer un projet de loi sur les responsabilités qu'encourront les instituteurs pour les fautes qu'ils commettront dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Rachat de l'Ouest

Le projet de rachat du chemin de fer de l'Ouest voté ces jours derniers au Sénat, sera déposé sur le bureau de la Chambre, aujourd'hui à la séance de ce soir

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Catus

Certificat d'études primaires. — Vendredi dernier, M. Eyche, le très sympathique inspecteur primaire, est venu faire passer le certificat d'études aux jeunes élèves du canton. Ceux-ci, au nombre de 42, ont été en majeure partie reçus. A citer notamment le brillant succès des élèves de Catus et de Boissières qui ont été reçus totalement. La commission s'est montrée très satisfaite du niveau intellectuel de ces jeunes postulants.

Labenque

Violent orage. — Vendredi soir, un violent orage s'est abattu sur notre commune. La grêle, la foudre furent de la partie et pendant qu'une trombe d'eau inondait les terrains, transformant les rues de Labenque en torrents.

La foudre est tombée en plusieurs endroits, mais dans la propriété de M. Couderc, à Marfou, elle a tué 8 brebis et 1 chien.

M. Couderc lui-même l'a échappé belle ! Il a eu le pantalon entièrement carbonisé par la foudre, mais il n'a éprouvé qu'une forte commotion.

Les poteaux télégraphiques de la route de la gare étaient littéralement coupés.

St-Vincent-Rive-d'Or

Le bureau de poste. — Ce nous prie d'insérer la communication suivante : « La question du bureau de poste passionne toujours vivement nos compatriotes. Voilà déjà près de deux ans qu'elle est posée et aucune solution pratique n'est encore intervenue, grâce à des incidents multiples qui sont venus entraver les projets les plus avantageux et les plus économiques.

« Une enquête administrative a été faite ces jours-ci par un délégué de M. le Préfet du Lot. Nous ne connaissons pas encore les conclusions du commissaire enquêteur. Ce n'est donc pas de ces conclusions que nous pouvons parler. Mais nous demandons l'hospitalité des colonnes du Journal du Lot pour apporter dans cette question très importante nos appréciations dictées non seulement par un souci réel d'économie, mais encore par l'attachement profond qui nous lie à notre si riante et si coquette petite cité. Nous espérons que nos éditoriaux sauront s'inspirer de nos observations qui sont de nature à concilier tous les intérêts.

« Notre bureau de facteur-receveur, créé grâce à l'intervention du regretté M. Marcénae, maire et conseiller général, est d'une utilité incontestable. Nul ne songe à le discuter. La commune est

donc tenue de supporter les frais qui lui incombent de ce chef.

« Jusqu'à ce jour, le bureau de poste est installé dans un local particulier moyennant un loyer annuel. Le propriétaire a donné congé : la commune doit donc chercher un local convenable. Ne trouvant aucun immeuble à louer, le Conseil municipal s'est décidé à acquérir la maison Couture.

« Cette acquisition soulevait des protestations très vives chez ceux qui prétendent qu'on peut installer le bureau de poste à la mairie.

« Dégagés de toute préoccupation politique, examinons, sans parti-pris, l'économie des projets préconisés de part et d'autre. Il sera facile de reconnaître le plus avantageux.

« L'achat de la maison Couture permettrait d'installer au centre du bourg, la maison d'école de filles et le bureau de poste. Le local est assez vaste, sa situation est parfaite et les dépenses d'appropriation ne seront pas très élevées.

« Le château, où se trouve actuellement l'école de filles, pourra, n'étant pas occupé, être mis en vente avec ses dépendances. Le produit de cette vente servira à payer, dans une large mesure, les frais nécessités par le projet précité qui pourra se réaliser ainsi sans bourse délier.

« L'installation du bureau de poste à la mairie nécessitera le transfert de l'école de garçons qui occupe actuellement cet immeuble. L'aménagement de la maison commune d'une part, les réparations très grosses à effectuer au château pour l'établissement d'un groupe scolaire d'autre part, entraîneront des dépenses très élevées.

« D'un autre côté, le local où l'on prétend installer les deux écoles est vieux, délabré, d'accès très difficile, éloigné du centre du bourg. Il ne présente pas les conditions hygiéniques voulues pour y installer des classes.

« Il est facile, en dressant un devis, de prouver que la première solution est plus économique et qu'elle répond le mieux aux besoins de notre population.

« Il est puéril de prétendre que certains intérêts seraient lésés.

« A tous les points de vue, le projet que nous préconisons offre les meilleurs avantages, c'est celui qu'il faut adopter.

Un Groupe d'habitants.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 27 juin.

Le tribunal prononce deux condamnations à 50 fr. d'amende pour délits de chasse en temps prohibé, et une condamnation à 50 francs d'amende, pour contravention à la police des chemins de fer.

Service des postes. — Le Conseil municipal de Figeac, ayant demandé la suppression de la troisième distribution faite dans la ville les dimanches et jours fériés, M. le Sous-Préfet vient d'informer la municipalité que, par décision ministérielle, cette mesure sera mise à l'essai pendant trois mois à partir du dimanche 28 juin. Nous souhaitons l'application définitive de cette mesure dont bénéficiera le petit personnel si intéressant des postes.

Lacapelle-Marival

La Saint-Jean. — Le 25 juin un nombre considérable d'étrangers avaient envahi la petite ville de Lacapelle-Marival pour assister à la foire de la dite Saint-Jean, une des plus anciennes du pays, la plus importante de l'année.

Un temps superbe favorisait d'autant plus notre foire que le soleil venait après quelques jours d'une pluie bienfaisante qui avait redonné à nos culti-

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 56

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

Par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

Lettres édifiantes

CHAPITRE XI

La comtesse de l'Estorade à madame Octave de Camps

Paris, mai 1839.

Chère madame, monsieur Dorlange vint hier soir pour nous faire ses adieux. Il part aujourd'hui pour Arcis-sur-Aube où il va faire l'inauguration de sa statue. C'est là aussi que les journaux de l'opposition le portent candidat. Monsieur de l'Estorade prétend que la localité ne pouvait pas être plus mal choisie et qu'elle ne laisse à sa nomination aucune chance ; mais ce n'est pas là la question.

Monsieur Dorlange arriva chez moi de bonne heure ; j'étais seule ; monsieur de l'Estorade dînait chez le ministre de

l'intérieur, et les enfants qui, dans la journée, avaient fait une grande promenade à pied, eurent même demander à avancer l'heure habituelle de leur coucher. Le tête-à-tête interrompu par madame de la Bastie se trouvait donc tout naturellement renoué, et j'allais demander à monsieur Dorlange la continuation de l'histoire dont il ne m'a encore dit que les derniers mots, quand survint notre vieux Lucas m'apportant une lettre.

Elle était de mon Armand ; il me faisait savoir que, depuis le matin, il était très souffrant à l'infirmier.

— Faites atteler, dis-je à Lucas, avec l'émou que vous supposez.

— Mais, madame, me répond Lucas, monsieur a demandé la voiture pour huit heures et demie, et Tony est déjà parti.

— Alors ayez-moi une citadine.

— Je ne sais pas si j'en trouverai, me dit notre vieux serviteur, qui est l'homme aux difficultés ; depuis un moment il tombe de l'eau.

Sans tenir compte de cette remarque et sans plus penser à monsieur Dorlange que je laisse assez empêché de se retirer avant d'avoir pris congé, je passe dans ma chambre à coucher pour mettre mon chapeau et mon chapeau.

Ma toilette lestement faite, je reviens au salon, où je retrouve mon visiteur.

— Vous m'excuserez, monsieur, lui

dis-je alors, de vous quitter si brutalement ; je cours au collège Henri IV. Jamais je ne saurais passer une nuit dans l'anxiété où vient de me jeter une lettre de mon fils m'annonçant que depuis ce matin il est à l'infirmier.

— Mais, me répond monsieur Dorlange, vous ne vous rendez pas seule, en voiture de louage, dans un quartier perdu ?

— Lucas m'accompagnera.

A ce moment rentre Lucas. Sa prédiction s'était réalisée ; pas une voiture sur les places ; il pleuvait à torrent.

Le temps s'éclaircit ; déjà il était presque heure indue pour se présenter au collège, où, après neuf heures, tout le monde est couché.

— Il faut prendre un parti, dis-je à Lucas ; allez mettre des chaussures un peu fortes, et vous m'accompagnerez avec un parapluie.

Aussitôt, je vis la figure de Lucas s'allonger ; il n'est plus jeune, aime ses aises, et tous les hivers se plaint d'un rhumatisme. A plusieurs objections dont il s'avise coup sur coup : qu'il est bien tard ; que nous allons révolutionner le collège ; que je m'expose à prendre un rhume ; que monsieur Armand ne doit pas être bien malade puisqu'il a pu écrire lui-même, il est clair que mon plan de campagne n'agréait pas du tout à mon vieux compagnon.

M. Dorlange offre alors obligeamment

de faire la course à ma place et de venir me rendre compte ; mais ce terme moyen n'arrangeait rien, j'avais besoin de voir moi-même pour être rassurée.

L'ayant donc remercié :

— Voyons Lucas, dis-je avec autorité, allez vous disposer, et revenez vite, car une chose est vraie dans toutes vos remarques : il se fait tard.

Mais, se voyant ainsi acculé, Lucas lève résolument l'étendard de la révolte :

— Il n'est pas possible — dit-il — que madame sorte à pied par un temps pareil, et je n'ai pas envie que monsieur me fasse une scène pour m'être prêt à une si singulière idée.

— Ainsi vous ne jugez pas à propos de m'obéir.

— Madame sait bien que pour quelque chose d'utile et de raisonnable je serais à ses ordres fallût-il passer au milieu du feu !

— Sans doute, la chaleur est recommandée pour les rhumatismes, mais la pluie est contraire. — Me tournant alors vers monsieur Dorlange, sans écouter la réponse du vieux réfractaire : Puis-je, lui dis-je, vous vous offriez à entreprendre seul ce voyage, j'ose espérer que vous voudrez bien ne pas me refuser votre bras.

— Je suis comme Lucas, répondit-il, je ne trouve pas cette promenade absolument indispensable ; mais moi je n'ai

pas peur d'être grondé par monsieur de l'Estorade, j'aurais donc l'honneur de vous accompagner.

Nous sortons ; et tout en descendant l'escalier, je pensais, à part moi, que la vie est pleine d'occurrences singulières. Voilà un homme dont je ne suis pas sûre qui, deux mois avant, manœuvrait autour de moi avec tout l'air d'un forban, et auquel je suis amenée à me livrer en toute confiance et dans des conditions qu'oserait à peine rêver l'amant ; le plus favorisé.

La vérité est qu'il faisait un temps effroyable ; nous n'avions pas marché cinquante pas que, malgré le vaste parapluie de Lucas, tenu par monsieur Dorlange de manière à m'abriter à ses dépens, nous étions inondés.

Ici, nouvelle quoique heureuse complication. Une voiture vient à passer ; monsieur Dorlange interpelle le cocher, elle était vide. Dire à mon cavalier que je n'entendais pas permettre qu'il y montât avait été presque impossible. Outre que cette défiance eût été du dernier désobligeant, n'était-ce pas moi-même beaucoup me descendre que de la témoigner ? Voyez pourtant, chère madame, comme il y a des pentes glissantes, et comme on peut dire que, depuis Enée et Didon, les averse ont toujours fait les affaires d'amoureux !

En voiture, on cause mal ; le bruit des roues et des glaces fait qu'on est

obligé d'élever la voix. D'ailleurs, mon sieur Dorlange me savait sous le coup d'une vive préoccupation ; il eût donc le bon goût de ne pas prétendre à une conversation réglée et de rompre seulement de temps à autre, par quelques phrases, un silence que la situation ne comportait pas non plus trop absolu.

Arrivé au collège, monsieur Dorlange, après être descendu pour me donner la main, comprend de lui-même qu'il ne doit pas entrer avec moi, et il remonte dans la voiture pour m'attendre. Monsieur Armand m'avait fait la grâce d'une sorte de mystification. Sa grande indisposition se réduisait à un mal de tête qui, depuis le moment où il m'avait écrit, s'était même dissipé. Pour ordonner quelque chose, le médecin qui l'avait vu dans la journée avait prescrit une infusion de tilleul en lui disant que le lendemain il serait en état de retourner à ses études. J'avais pris une masse pour tout une puce, et commis une manœuvre d'énormité pour venir, à l'heure où tout le personnel bien portant était au lit depuis longtemps, voir monsieur mon fils encore debout, et faisant gravement, avec un des infirmiers, une partie d'échecs.

Au sortir de ma belle expédition, la pluie avait entièrement cessé, et un beau clair de lune argentait le pavé des rues lavés à grand eau, et ne conservant plus trace de boue.

(A suivre.)

vateurs un espoir que la sécheresse persistante commençait à faire perdre. Les récoltes sur pied, sont de très belle venue, les avoines ressuscitées, les pommes de terre arrosées. Long temps, les châtaignes en plein travail et promettant une abondante récolte, tout concourait à donner à notre foire un attrait particulier.

Elle n'est pas banale la foire de la St-Jean à Lacapelle-Marival. Dans cette région, c'est à cette époque de l'année que les bonnes et domestiques changent de maîtres et de situation. Cette journée appartient de droit, aussi s'en donnent-ils à cœur joie. Les cours des bestiaux ou des denrées alimentaires ne sont pas ceux qui préoccupent le plus et les nombreuses attractions de la foire, fairs, manèges, loteries, exhibitions de toutes sortes font de magnifiques recettes. Quoiqu'il en soit, les foires manquent en partie dans notre région, ils sont cependant assez nombreux et assez hauts pour offrir aux jeunes couples un lieu de repos indispensable après une journée de danses et de tours de manège où souvent les futurs époux de demain échangent leurs impressions et tout pour l'avenir des projets que M. le Sénateur Béranger n'a nullement à écarter.

Un paysan.
Certificat d'étude. — Le 26 juin ont eu lieu à Lacapelle-Marival, les examens pour certificat d'étude primaire. Cinquante candidats avaient tenté l'épreuve : 28 garçons et 22 fillettes, quarante-sept ont été reçus. Ce chiffre fait le plus grand honneur aux maîtres, aux maitresses et aux candidats.

Le nombre de ces derniers était inférieur à la moyenne des années précédentes.

Saint-Céré

La Restauration du château de Montal. — Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que les travaux de restauration du château de Montal vont commencer au premier jour. M. Blanc, entrepreneur à Saint-Céré, est chargé d'effectuer d'abord des travaux de consolidation de la toiture et de l'édifice. On procédera ensuite à la mise en place des sculptures qui furent enlevées il y a près de trente ans, pour être transportées à Paris, où elles séjourneront jusqu'à l'année dernière dans une cour annexée du musée de Cluny, d'où elles ont été retirées pour être vendues aux enchères. Les musées nationaux : le Louvre, Cluny, l'Ecole des beaux-arts, en acquièrent un certain nombre ; des Autrichiens, des Anglais, des Allemands achetèrent les autres.

La presque totalité de ces sculptures a pu être rassemblée par le nouveau propriétaire de Montal, M. Fenaille, qui s'est chargé de faire exécuter la restauration du château. Le ministre des beaux-arts met à sa disposition les lots de sculptures acquis par l'Etat. Les fameuses cheminées, celle à la « Biche », acquise autrefois par le baron Hirsch ; celle de la « Salle des Gardes », que possède actuellement M. Méliet, seront rétrocédées à M. Fenaille et reviendront occuper leur ancienne place. Pas banale, n'est-ce pas, l'histoire de ces pierres enlevées de leur place et rapportées trente ans après par un nouveau mécène. Grâce aux mesures prises, le château restauré sera désormais à l'abri de nouvelles incursions de vandales. Les habitants de St-Céré, et avec eux tous les amis de l'art, applaudiront à l'heureuse initiative de M. Fenaille.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C^o

MUSICA

Sommaire du N° 70. — Juillet
Frédéric Chopin, d'après Ary Scheffer (frontispice).
Chronique du mois, par Nozière.
L'œuvre de Chopin et son interprétation, par Wanda Landowska.
Frédéric Chopin jugé par Schumann et Liszt.
George Sand et Chopin, par Mauriee Lefèvre.
Chopin à Paris, par Henri de Curzon.
Chopin 1810-1849, par Frédéric Gretry.
« Le Clown » à l'Opéra-Cécile.
La mise en scène de « Snegotrotchka », par C. de Danilowicz.
« Snegotrotchka », par Georges Pioch.
« Huguette et Aricie », par G. P.
Le Concours des Petits Prodiges organisé par Musica et Comœdia.
« Boris Godounow » à l'Opéra.
Un superbe supplément musical de 24 pages de musique contenant des chefs-d'œuvre de Chopin, de Dietz, de Alexandre Georges, de Ed. Mache etc... accompagné de No. exceptionnel que Musica consacre au grand maître de la musique Chopin ; tous les musiciens se hâteront de se procurer le N° de Musica. Demander Musica (N° 1 fr. prix ordinaire).

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Police municipale. — Par arrêté de M. le maire de Gourdon, M. Darnis, gendarme en retraite, est nommé garde

champêtre de la commune de Gourdon, en remplacement de M. Fournol, décédé.

Cette nomination aura son effet à partir du 1^{er} Juillet prochain.

Mutualité scolaire. — L'assemblée générale de la Mutualité scolaire de l'arrondissement de Gourdon aura lieu le 5 juillet prochain, dans une des salles de l'école des garçons, sous la présidence de M. L. Chabbert, sous-préfet. Un dîner amical suivra cette réunion.

Couzon

Démissions. — MM. Calixte Floirac et François Vigé, conseillers municipaux de la commune, ont donné leur démission qui a été acceptée.

Ces deux démissions portent à quatre le nombre de conseillers démissionnaires. Les élections complémentaires auront lieu à une date qui n'est pas encore fixée.

Souillac

Certificat d'études. — Aux examens du certificat d'études primaires du canton de Souillac, 31 aspirants et 22 aspirantes ont été reçus.

Ce sont pour les écoles de Souillac : Ecole des filles : Mmes Barrière, Bouzou, Bourdet, Couderc, Marguerite Chassaing, Adrienne Chassaing, Lafaye, Massan, Nouelle et Riencoux.

Ecole des garçons : MM. Bouyé, Castagné, Cavarrot, Delcayre, Deschamps, Goune, Jaulet, Larroumaine, Lagüilloumie, Périé, Rouquette, Toulzac, Tournon et Vizal.

Toutes nos félicitations aux élèves et aux maîtres Mlle Gambert et M. Soulié.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Conseil municipal

Séance du 28 juin 1908

La séance est ouverte sous la présidence de M. Rouffé, maire. M. Lescoul désigné comme secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

A l'issue de la séance, M. Bouyssou met en relief, quelques motifs qui ont trait à la fermeture de la promenade. Cette question précisément très délicate pour le Conseil municipal, est renvoyée d'un commun accord à la Commission du contentieux.

Le Conseil procède à l'élection d'une commission scolaire, sont désignés membres de cette commission : MM. Dumeaux, Lescoul, Martin, Nermord de Condat, Benech, Caillat, Lafourcade, Vistorte. M. Cabanes, 1^{er} adjoint, délégué de droit en remplacement de M. le Maire, présidera aux travaux de cette commission.

Nous attendons et nous espérons de cette commission une diligence qui fera honneur aux œuvres laïques et républicaines. Nous sommes certain que M. Cabanes ainsi que ses dévoués collaborateurs feront leur possible, pour s'assurer que les écoles de la République sont sous couvertes à tous et qu'en outre des précautions prises pour assurer l'hygiène de nos élèves, des précautions sont prises aussi pour donner aux enfants l'instruction qui rend parfois la tâche plus facile quand le contact de la vie se présente avec ses difficultés.

Le Conseil vote en principe une somme de 500 francs pour le concours musical et 200 francs pour le concours agricole.

Nous ne sommes pas ennemis, bien loin de là, de toutes les distractions organisées par la haute volée, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, les pauvres en attrapent toujours un peu ; néanmoins nous sommes surpris de voir le concours agricole délaissé au profit du concours de musique, et franchement nous ne pouvons féliciter le Conseil municipal, d'avoir voté (en principe) 500 francs pour le concours de musique, quand il paraît qu'il ne veut mettre que la somme de 200 francs à la disposition du concours agricole.

Nous savons que les concours de musique attirent en quantité les palmes, les médailles et les diplômes. Nous ne recherchons pas ces futilités, il y a longtemps que les hommes ne sont plus jugés à la couleur qui fleurit leur boutonnière. Ce que nous voudrions, (c'est notre pensée à nous), ce serait voir notre conseil municipal raisonner en intéressant tout le monde à ce qui a trait à la vie, et que sans mettre de côté les agréments musicaux ou autres, ce même conseil reconnaisse que la musique plaît le plus souvent à ceux qui ont eu de quoi dîner.

En cela, notre modeste expression, veut dire que le Conseil aurait mieux fait de voter les 500 fr. pour le Concours agricole qui intéresse principalement ceux qui s'occupent rarement de musique, et que 200 fr. auraient largement suffi aux amoureux du tintamarre cuirvé.

14 Juillet

M. Caillat est désigné pour représenter la Commission des fêtes du Conseil Municipal, auprès des organisateurs des réjouissances du 14 Juillet.

Avis favorable est donné au syndicat de pêche de Mielhan.

MM. Vignal et Desprats sont nommés pour faire partie de la commission des travaux publics. Compétents tous les deux on ne pouvait faire un meilleur choix.

Cours professionnels

Dans une lettre signée par tous les membres du bureau, sans qu'il en manque un, le cours professionnel des jeunes apprentis demande au conseil une subvention de 100 fr. Tout en reconnaissant le bien fondé de cette demande, le conseil la confie néanmoins à la commission des finances, en priant la commission de hiérarchie du cours professionnel d'établir un budget, formalité beaucoup plus utile que tout de signatures.

M. Leygues entretient le conseil, et dit qu'il serait utile d'acheter deux maisons dans le bas de la ville. Décision sera prise après que la Commission des travaux publics se sera rendue sur les lieux et aura fourni son rapport.

Les comptes administratifs de l'hospice et du bureau de bienfaisance sont adoptés.

Une somme de 40 fr. est allouée au commissaire de police, pour un aménagement quelconque dans son bureau.

Il se greffe ici une question sur laquelle nous ne pouvons nous étendre. Beaucoup de propos en l'air pour la future construction d'un bâtiment qui comporterait, mairie, poste, commissariat, etc., etc.

Le public se retire, et à huis-clos le conseil examine la question de l'assistance médicale et gratuite.

Bibliographie

C'est le mois des roses... Lisez dans les *Annales* d'aujourd'hui le délicieux article qu'Anatole France leur consacre, ainsi que le bouquet de jolis vers qui leur est dédié par cinq poètes célèbres : M^{me} Citelle Mendès, de Noailles, de Rohan, Deltrae-Mardrus, Fernand Gregh... Ce même numéro renferme de très curieuses pages : *Les critiques jugés par eux-mêmes* et *par les auteurs*, à propos de l'élection du prince de la critique, Emile Faguet... Musique, gravures, etc...

Partout : 25 centimes. Abonnements : 10 fr. par an ; 12 fr. 50 par l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le *Journal de l'Université des Annales* est, cette semaine, particulièrement intéressant : il reproduit les admirables conférences faites par G. Lenotre au donjon de Vincennes, G. d'Espars à Fontainebleau, avec de très nombreuses illustrations et des documents inédits.

En vente partout. Le numéro : 60 centimes.

Mesdemoiselles, lisez *Mon Dimanche* cette semaine : vous y trouverez un délicieux récit qui vous remplira d'étonnement : « Les Ouvrières qui deviennent Reines ». C'est l'histoire authentique de deux jeunes filles de condition modeste que des princes épousèrent, comme dans les contes de fée. Dans le même numéro, vous trouverez des nouvelles, récits, anecdotes qui vous rempliront de joie ainsi que toute votre famille : « Le lierre bienfaiteur des maisons », charmantes révélations de Conisat-Carnot : « Les Nôtes mont envoyés », aventures de guerre par Tourguénéff ; les amusantes « Aventures de Jean Hircoux », des recettes, conseils et renseignements pratiques ; une page pleine de jeux et de belles histoires « pour les enfants », un grand concours avec nombreux et superbes prix ; un grand roman illustré, et tout cela moyennant 10 centimes seulement ! *Mon Dimanche* paraît chaque vendredi, on le trouve partout. Demandez-en des numéros spécimens à l'administration, 4, rue de la Vrillière, Paris, qui vous les enverra gratis et franco.

Sommaire du Monde Illustré

L'extrême variété des sujets d'illustration choisis par

Le Monde Illustré

rend fort intéressant le numéro de cette semaine, où l'on trouve, outre un bien intéressant article sur « le Castelnau de Prignan de la Flèche » qui a été célébré de façon solennelle, dimanche dernier, une notation pittoresque des « Voyages Miniériels » : celui de M. Millès-Lacroix, Ministre des Colonies, dans nos possessions de l'Ouest-Africain, et celui de M. Cruppi, Ministre du Commerce, en Espagne.

« L'Exposition du Théâtre » motive de fort curieuses pages et des gravures originales commentées par un texte fort attachant.

Puis ce sont des articles illustrés sur la « Commémoration des événements de juin 1907, à Narbonne », sur les plus récents événements de la « Campagne au Maroc », et enfin plusieurs pages sur les « Sports, l'Aérostation », les « Théâtres », etc., etc.

JOURNAL DE LA JEUNESSE

Sommaire de la 1856^e livraison (27 juin 1908).

La dernière des Spartiates 1821, par Georges G.-Tondouze. — Nora, par M^{me} Chéron de la Bruyère. — Un appareil métrométrique à bon compte, par Daniel Bellet. — Vie d'un brave (Jean-Baptiste Guindey), par Gabriel Ferry.

Abonnements, France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et C^o, boulevard St-Germain 79, Paris.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré Masson et C^o, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1831, du 27 juin 1908.

Mise en marche automatique Doué pour les moteurs à explosions, par Lucien Fournier. — L'eau pure des Alpes, par L.-A. Fabre. — Adjudication d'aéroplanes militaires aux Etats-Unis, par Sauvage. — La défense du bison, par Marcel Blot. — La mine de houille moderne, par L. De Lannay. — La mission d'études de la maladie du sommeil au Congo français. — Académie des sciences ; séance du 22 juin 1908, par Ch. de Villedeuil. — Un vignoble dans la mer, par Jacques Boyer.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 27 Juin

Envoi, sur demande, 3, rue Garacière, Paris, d'un numéro spécimen et du Catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Gabriel Hanotaux de l'Académie française, les Alliés et les ententes. — André Chaumeix, Gaston Boissier. — Louis Arnold professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, Montcalm et l'« Année terrible » au Canada. — Robert-Hugh Benson, le Maître du monde, traduit de l'anglais par T. de Wyzowa (IX). — De Lanzac de Laborie, un Ultra : le baron de Frénilly. — Louis Sallhan, une Idylle en Gascogne (II) (fin). — L. Pervinière, chronique scientifique.

Les Miettes de la vie. — Les Faits de la semaine. — Revue des revues françaises. — La Vie mondaine. — La Vie sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Un Ultra : Le baron de Frénilly, pair de France (1766-1848), d'après une miniature de Le Guay.

Exposition de cent pastels du dix-huitième siècle : Mme Olivier, par Perronneau. — M. Olivier, par Perronneau. — L'Homme à la rose, par Perronneau. — France et Canada : Mort du général anglais Wolff, adversaire de Montcalm, le 13 septembre 1759, au siège de Québec, d'après une gravure allemande. — Mort de Montcalm, le 14 septembre 1759. Estampe en couleurs du temps. — Portrait de L.-J., marquis de Montcalm, par Massé. — Portrait du général Wolf, d'après Reynolds.

Actualités : M. Taft, secrétaire du département de la guerre, désigné par 702 voix, à la Convention républicaine de Chicago, comme candidat du parti républicain à la présidence de la République des Etats-Unis. — M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mort à Viroflay, le 10 juin 1908. — Mme du Gasi recevant les envoyés de Moulai-Hafid, lors de leur venue en France.

An Muséum : Le Diplôme dans un Muséum. — Le Diplôme dans la galerie de paléontologie du Muséum.

Le grand prix : M. Vanderbilt, propriétaire de *Northport*, vainqueur du Grand Prix de Paris.

Les Courses de Paris en 1908 : Le champ de courses d'Anteuil ; la journée des Drags. L'instantané, partie illustrée de la *Revue hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

Chemin de fer d'Orléans

Billets d'aller et retour collectifs de famille

En 1^{er}, 2^e et 3^e classes délivrés aux familles d'au moins 3 personnes de toute station du réseau à toute station du réseau située à 125 kilomètres ou moins du point de départ : 1^o Toute l'année. — Trois premières personnes, prix de trois billets aller et retour ordinaires du tarif G. V. n° 2 ; par personne en plus, réduction de 50 0/0. (Il peut être délivré un coupon spécial au chef de famille qui a la faculté de revenir seul à son point de départ.) Ces billets ont la même durée de validité que celle des billets aller et retour ordinaires et peuvent être prolongés dans les mêmes conditions.

2^o Saison de printemps. (1) — Du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 25 juin. Validité : 33 jours, 2 prolongations facultatives de quinze jours, moyennant supplément.

3^o Saison d'été. (1) — Du 25 juin au 1^{er} octobre. Validité jusqu'au 5 novembre.

Réduction des aller et retour pour les 3 premières personnes, de 50 0/0 pour la 4^e et de 75 0/0 pour la 5^e et les suivantes.

Faculté pour le chef de famille de rentrer isolément à son point de départ. Délivrance, à un ou plusieurs membres de la famille, de cartes d'identité, permettant au titulaire de voyager isolément à 1/2 tarif entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

En outre, pour les billets de saison d'été les membres de la famille au-dessus de 3 personnes ont la faculté d'effectuer isolément leur voyage à aller et au retour en acquittant, au guichet, le prix d'un billet militaire.

Billets d'excursions

En Touraine, aux châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Orléans et à Guérande.

Billets spéciaux délivrés toute l'année, comportant un itinéraire tracé à l'avance au départ de Paris.

1^{er} itinéraire. — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, la Croisic, Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme ou via Angers et Char-

tres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest. Prix : 86 fr. en première classe ; 63 fr. en deuxième classe.

Durée de validité : 30 jours avec faculté de prolongation.

2^e itinéraire. — Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux et retour à Tours, Loches et retour à Tours, Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Prix : première classe, 54 fr. ; deuxième classe, 41 fr.

Durée de validité : 15 jours sans prolongation.

Des billets pour parcours supplémentaires sont délivrés de toute station du réseau pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets d'excursion ou inversement.

Cartes d'excursions en Touraine

Ces cartes, délivrées toute l'année, à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Buzçais, de Tours à Langeais, de Bezançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours, moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

Jours et heures d'ouverture des châteaux

LIGNE DE PARIS A NANTES PAR TOURS ET ANGERS

Blois, ouvert aux visiteurs tous les jours. Chambord, id. id. Chaumont, ouvert aux visiteurs le jeudi seulement.

Amboise ouvert aux visiteurs tous les jours. Villandry, ouvert aux visiteurs tous les jours (1).

Azay-le-Rideau, ouvert aux visiteurs tous les jours.

Ussé, les dimanches, mardis et vendredis, de 2 h. à 4 h.

Langeais, ouvert aux visiteurs tous les jours : du 15 février au 15 décembre, de 9 h. à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 6 h. ; en hiver, de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h.

Montsoreau, ouvert aux visiteurs tous les jours.

Angers, ouvert aux visiteurs tous les jours.

Nantes, ouvert aux visiteurs tous les jours.

LIGNE DE BLOIS A ROMORANTIN

Cheverny, ouvert aux visiteurs tous les jours, du 1^{er} avril au 30 septembre.

LIGNE DE TOURS A VIERZON

Chenonceaux, ouvert aux visiteurs les jeudis et dimanches, de 2 h. à 4 h., en l'absence des propriétaires.

LIGNE DE TOURS A CHATEAUXROUX

Loches, ouvert aux visiteurs tous les jours, de 9 h. du matin à 4 h. du soir.

LIGNE DE TOURS A PARIS

Château de Chambord, ouvert aux visiteurs tous les jours de 7 heures du matin à 5 h. du soir.

LIGNE DU BLANC ARGENT

Valençay, Parc ouvert de 10 h. à 5 h.

LIGNE D'ANGERS A LA FLECHE

Durtal, ouvert aux visiteurs tous les jours, de 2 h. à 4 h., sauf les dimanches et jours fériés, où il est fermé de 2 h. à 3 h.

LIGNE DE LOCHES A MONTRÉSOR

Montrésor, ouvert aux visiteurs tous les jours, de 9 h. à 4 h.

NOTA. — Pour plus amples renseignements consulter le livret guide officiel de la Compagnie d'Orléans adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'administration du chemin de fer d'Orléans, 1, Place Valhubert à Paris, bureau du trafic-voyageurs (Publicité).

(1) L'intérieur du château n'est pas accessible au public.

Amélioration aux Cartes de libre circulation en Auvergne délivrées du 1^{er} Juin au 15 Septembre.

La Compagnie d'Orléans délivrera, comme les années précédentes, du 1^{er} Juin au 15 Septembre, des Cartes d'excursions en Auvergne. Ces Cartes d'un prix extrêmement réduit, permettent d'accéder en Auvergne et d'y circuler librement pendant un mois sur les lignes les plus intéressantes. Le libre parcours était limité les années précédentes aux sections de Clermont-Ferrand à Eygurande, Laqueuille au Mont-Dore, Eygurande à Aurillac et Aurillac à Neussargues.

En raison de l'ouverture de la nouvelle ligne de Bort à Neussargues, la zone de libre circulation sera étendue, sans aucune augmentation de prix, aux sections suivantes : Bort à Neussargues (vallées de la Rhue, de la Santoire, de l'Allanche) ; Neussargues à Arvant (Gorges de l'Alagnon) ; Miécaze à Saint-Denis-près-Martel (Gorges de la Cère) ; Saint-Denis-près-Martel à Rocamadour (Gouffre de Padirac, Grottes de Lacave).

HÉMORROÏDES

Traitement par l'ELIXIR DE VIRGINIE NYRDAHL. Le Flacon : 4 fr. 50. Ec. 20, R. de La Rochefoucauld, PARIS

pour recevoir franco la Brochure explicative. Méfiez-vous des imitations ! Il n'existe qu'un seul Elixir de Virginie : il porte la signature NYRDAHL.

Bulletin Financier

Paris, 29 juin.

La réponse des primes qui s'opère aujourd'hui, ne donne aucune animation au marché ; la tendance reste indécise, les affaires sont presque nulles.

La rente française qui bénéficie de rachat de vendeurs à découvert gagne du terrain à 94,90.

Les fonds russes sont faibles. Le 3 0/0 1891 recule à 74,50, le 1896 à 72,45 et le 5 0/0 nouveau à 97,95.

L'Extérieur Espagnol cote 97, l'Italien 104,30, le Portugais 65,22 et le Turc 96,35.

Dans le groupe des chemins français, le Lyon est à 1353, la Nord à 1795, l'Orléans à 1263 et l'Ouest à 828.

Nos établissements de crédit s'inscrivent : la Banque de Paris à 1465, le Comptoir d'Escompte à 694, le crédit Lyonnais à 1170 et la Société Générale à 684.

L'action des mines métallurgiques de la Basse-Loire, est demandée à 234,50.

Le Bec-Auer est en reprise à 792.

Les obligations 5 0/0 de la Compagnie des tramways Force et Eclairage à Rio de Janeiro sont à 411.

L'action Lille-Roubaix-Tourcoing clôture à 243.

On annonce que la Cie du chemin de fer du Nord-Donetz est autorisée à créer 468.585 obligations 4 1/2 0/0 de 500 fr. amortissables en 81 ans, à dater de l'ouverture du trafic des lignes pour lesquelles les dites obligations sont émises.

Un remède qui guérit à Montauban comme à Cahors

Les bons remèdes ne manquent pas ; mais combien y en a-t-il qui répondent à tout ce qu'on en attend ? Les Pilules Foster pour les Reins sont à présent connues de tout le monde parce qu'elles guérissent réellement et parce que cela a été certifié par des milliers de témoignages tous aussi authentiques les uns que les autres comme le prouve encore l'attestation ci-dessous. Si vous ressentez quelques-uns des symptômes dont il est fait mention plus bas, il y a de grandes chances que les Pilules Foster pour les Reins fassent pour vous ce qu'elles ont fait pour d'autres. Pourquoi ne pas vous renseigner et en essayer une boîte. M. A. Cassagneau, 20, rue Barri-Courtaud, à Montauban, nous dit : « Je fis un effort brusque il y a quelques mois et ressentis aussitôt de vives douleurs au niveau des reins. Depuis ce temps j'ai toujours souffert et à plusieurs reprises j'eus des crises très pénibles, des douleurs dans le dos et dans l'épaule droite et je n'osais plus me remuer dans la crainte d'avoir mes souffrances. Même la nuit je ne reposais pas, en me levant j'avais des vertiges, des étourdissements et je n'avais plus ni force ni courage pour me mettre au travail.

Des que j'eus essayé les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orléans, à Cahors, il me semblait que mes reins se dégageaient en même temps que les forces semblaient me revenir. Environ trois semaines après j'étais à peu près débarrassé de ces grandes douleurs de reins et maintenant j'ai retrouvé un bien-être qui m'était inconnu depuis longtemps. Vous voyez, n'est-ce pas ? Je trouve les Pilules Foster (marque originale) chez tous les Pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacie, 25, rue St-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat exigez la véritable boîte avec la signature « James Foster » et refusez toute imitation ou substitution. 4

LA COMMUNAUTÉ

Bains de mer et excursions sur les Plages de Bretagne

Billets d'aller et retour individuels délivrés de toute gare du réseau : Du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 Octobre, valables 33 jours avec faculté de prolongation, réduction pouvant s'élever suivant le rayon de délivrance à 40 % en 1^{re} classe, 35 % en 2^e classe et 30 % en 3^e classe.

Billets d'aller et retour collectifs de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes délivrés, aux familles d'au moins trois personnes, de toute station du réseau à toute station du réseau située à 125 kilomètres au moins du point de départ :

1^o *Toute l'année*. — Trois premières personnes, prix de 3 billets aller et retour ordinaires du Tarif G.V. n° 2 ; par personne en plus, réduction de 50 %. (Il peut être délivré un coupon spécial au chef de famille qui a la faculté de revenir seul à son point de départ).

Ces billets ont la même durée de validité que celle des billets aller et retour ordi-

naires et peuvent être prolongés dans les mêmes conditions.

2^o *Saison de Printemps* (1) — Du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 25 Juin. Validité : 33 jours, 2 prolongations facultatives de 15 jours moyennant supplément.

3^o *Saison d'Été* (1) — Du 25 Juin au 1^{er} Octobre. Validité : jusqu'au 5 Novembre. Réduction des aller et retour pour les 3 premières personnes, de 50 % pour la 4^e et de 75 % pour la 5^e et les suivantes.

Faculté pour le chef de famille de rentrer isolément à son point de départ. Délivrance à un ou plusieurs membres de la famille de cartes d'identité permettant au titulaire de voyager isolément à 1/2 tarif entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

En outre, pour les billets de saison d'Été, les membres de la famille au-dessus de 3 personnes ont la faculté d'effectuer isolément leur voyage à l'aller et au retour en acquittant au gîte le prix d'un billet militaire.

Billets spéciaux d'excursion aux plages de Bretagne à itinéraire tracé à l'avance permettant de visiter Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploëmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimper, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin, délivrés du 1^{er} Mai au 31 Octobre, validité 30 jours avec faculté de prolongation.

Prix : 45 francs en 1^{re} classe ; 36 francs en 2^e classe.

Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points situés sur le parcours.

Cartes de libre circulation individuelles et de famille au départ de toute gare du réseau, en 1^{re} et en 2^e classes, sur les lignes desservant les plages du sud de la Bretagne délivrées du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 Octobre, et vala-

bles 33 jours avec faculté de prolongation.

Réduction pour les familles variant de 10 à 50 % selon le nombre de personnes.

NOTA. — Pour plus amples renseignements, consulter le *Libret Guide Officiel* de la Compagnie d'Orléans adressé franc contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du Chemin de fer d'Orléans, 1, place Valhubert à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

RELIGIEUSE, donne secret p^r régir enfants urinaux au lit. Ecr. Maison Burot, à Chantenay, Nantes.

On demande des voyageurs ou des personnes disposant d'un peu de temps pour la vente des flacons de vernis instantané, pour chaises et meubles, vente agréable, beaux bénéfices. S'adr. à M. Bridoux, fabricant du vernis, 7, rue Mouraud, à PARIS.

A VENDRE
Petite vigne d'agrément avec maison d'habitation située route de Paris.
S'adresser : à M^{lre} COMBOURG boulevard Gambetta 6.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME
Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

ETUDE
DE
M^r Pierre HUARD
AVOUCÉ A CAHORS (Lot)
Boulevard Gambetta, N° 41
et rue Fondue-Haute, N° 14
(Successeur de M^r Camille SAUTET et Léon TALOU).

Et encore en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le neuf juin mil neuf cent huit, lequel après avoir statué sur une demande formulée par François DELTHEIL adonné acté à M^r HUARD avoué, des lectures et publications du cahier des charges et à fixé le jour de l'adjudication.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

Monsieur Louis-Zacharie BARTHELEMY, demeurant et domicilié à Barabe commune de Pern, agissant comme seul et unique héritier de Madame Marie BARTHELEMY, sans profession, veuve de Monsieur Pierre AUSTROY, quand vivait domiciliée à Barabe commune de Pern, aux termes d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le quatre juin 1907, enregistré, signifié et passé en force de chose jugée, la dite Madame Marie BARTHELEMY veuve AUSTROY étant elle-même donataire de Monsieur Pierre AUSTROY son mari, aux termes d'un acte retenu par M^r TALHADE notaire à Castelnau-Montratrier le vingt-deux décembre dix huit cent quatre-vingt-trois, déclaré enregistré ;

Ayant M^r Pierre HUARD pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude Boulevard Gambetta 41.

aux dument appelés de :

1^o François DELTHEIL, charpentier demeurant et domicilié à Cahors ci devant à St-Georges

route de Toulouse et actuellement rue du Cheval-Blanc numéro 10.

2^o Jean DELTHEIL, restaurateur, domicilié autrefois à Paris, rue Callette numéro 17 (17^{ème}) et aujourd'hui sans domicile ni résidence connus en France.

Parties saisies n'ayant pas d'avoué constitué. Il sera procédé le **Mardi Quatre Août** mil neuf cent huit, à une heure et demie du soir à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, seant à Cahors au palais de justice à Cahors, au plus offrant et dernier enchérisseur en deux lots des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE
TELLE QU'ELLE EST INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

Article premier
Une maison située au lieu de Bigues, commune de L'Hospitalet, formant le numéro 117, section C du plan cadastral de cette commune, d'un revenu de 15 francs.

Cette maison est construite à l'angle d'un grand patus entouré par un mur de clôture ; elle est en pierre, couverte en tuiles canal et à deux tombants d'eau ; elle confronte de trois côtés avec terres des saisis et le patus et du 4^e côté avec chemin public. Elle se compose d'un rez-de-chaussée et d'un grand pigeonnier en forme de tour carrée en élévation au-dessus de la maison. Sa porte d'entrée est à l'est, et on y pénètre par un escalier extérieur en pierre de six marches, à la maison, soutenu par quatre piliers en bois, et couvert en tuiles canal. Sous cet escalier se trouvent les étables à porcs et des animaux de basse-cour et sur leur prolongement, la cave et l'atelier de charpentier de Deltheil François. Au sud de cette maison se trouve un chai et toutes les fondations donnent au sud sur le patus.

Cette maison est inhabitée depuis peu de temps ; elle est en assez bon état, paraît commode et est bien exposée. A vingt mètres environ de cette maison, sur le même patus, on remarque une cabane en pierres servant à élever des lapins.

Article deux
A vingt-cinq mètres environ de la maison d'habitation se trouve, édifiée sur le même patus, une grande grange presque neuve, construite en pierre et couverte en tuiles canal, confrontant de tous côtés avec terre saisie.

Elle est admirablement aménagée ; elle sert : une partie d'étable à bœufs, une autre partie d'étable à moutons et, enfin, la troisième partie, de grange et de remise. Les grands portails en bois de cette grange se trouvent en face la porte d'entrée de la maison. A trois mètres de la maison, on remarque un puits très abondant, dont l'eau est potable. Il ne tarit jamais, il est embâché par une construction en pierres et couvert en tuiles ; à chaque angle, quatre grands arbres l'abritent.

Sur ce patus se trouvent disséminés quelques grands arbres et, dans un angle, on voit une mare d'eau servant d'abreuvoir pour les bestiaux et animaux de basse-cour.

Article trois
Un grand article sis au lieu dit Bigos, commune de L'Hospitalet, comprenant les numéros 96, 97, 100, 103, 113 P 112, 114, 115, 116, 117, 124, 132, 133 section C, du plan cadastral de cette commune d'une contenance environ de six hectares, cinquante ares, dix cen-

tières. Cet article, d'un seul tenant, n'est divisé que par le chemin public. Il comprend sur la partie gauche du chemin des terres qui n'ont pas été labourées depuis deux ans et sur lesquelles on faisait du tabac ; une vigne perdue faute de soins ; de la luzerne à côté de la maison d'habitation ; une autre vigne en assez bon rapport sur laquelle on remarque pas mal d'arbres fruitiers, tels que pêchers, cerisiers, pruniers, abricotiers, amandiers, enfin un bois.

Sur la partie à droite du chemin public : un bois, du blé, et des terres non labourées. Cet article confronte soit avec Consigneur de Granjoulis, terre de Ladoux du Baylou et Claret de Bigue. La maison d'habitation se trouve au centre de cet article.

Article quatre
Un autre article situé au lieu de Lafalgrasse, commune de L'Hospitalet, formant les numéros 305, 306, 309 P, 324 section C du plan cadastral de ladite commune, de contenance totale environ un hectare, trente-huit ares, quarante centiares. Il confronte avec propriété de Mme Dufour du Montat, terres de Gamlet de Lapat.

Une partie est ensemencée en blé de belle venue ; une autre partie est en vigne de bon rapport, où l'on remarque de nombreux arbres fruitiers et enfin un petit bois.

Article cinq
Un autre article situé au lieu de Falgarras, formant le numéro 341, section C du plan cadastral de cette commune, de contenance environ soixante-six ares, dix centiares.

Cet article est en terre de bon rapport, mais il convient de dire qu'elle n'a pas été labourée depuis deux ans ; elle confronte avec vigne perdue de Laprat et terre des saisis.

Article six
Un autre article situé au lieu dit Poch Bragnet, commune de L'Hospitalet, formant les numéros 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 283 P, section C du plan cadastral de cette commune, de contenance approximative de trois hectares, quatre-vingt-onze ares, quatre-vingt-seize centiares.

Il est d'un seul tenant.

Cet article est partie en vigne, en friche, en luzerne, en bois et terre non labourée. Il confronte avec terre de Claret, de Carles à Terry et de Rames de Terry.

Article sept
Un autre article situé au lieu dit Combe de Loustalou, commune de L'Hospitalet, formant les numéros 167, 168 section C du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de vingt-trois ares, quatre-vingt centiares.

Cet article est en ce moment en friche ; il confronte de tous côtés avec terre de Claret.

du surplus des biens saisis et compris au présent placard et sera mis en vente sur la mise à prix de mille francs, 1.000 fr.

Les frais exposés au jour de la vente seront payables au jour de l'adjudication, en diminution de son prix dans les dix jours de l'adjudication, entre les mains de l'avoué poursuivant.

Observation : Il est fait observer que le second lot sera mis en vente le premier et que s'il atteint le chiffre de trois mille cent francs, le premier lot ne sera pas mis en vente.

NOTA : Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le vingt-neuf juin mil neuf cent huit.

L'avoué poursuivant,
P. HUARD.

Enregistré à Cahors, le juillet mil neuf cent huit, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.

Le Receveur.
Signé : Ch. D'ALGAY.

Formation des lots

MISES A PRIX

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en deux lots composés comme suit et sur les mises à prix ci-après :

Premier lot
Le premier lot se composera des numéros 295, 296, 114, 112, 97, 100, 103, 96, 341 et 113 P, formant partie des articles trois, cinq et six du présent placard et sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents francs, 500 fr.

Deuxième lot
Le deuxième lot se composera

Pour tous renseignements, s'adresser à M^r HUARD, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges, qui, comme tous les avoués occupant près le dit tribunal, pourra être chargé d'enchérir.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse dûment certifiée par M^r TALHADE, notaire à Castelnau-Montratrier le dix-sept février mil huit cent quatre-vingt deux enregistré,

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse dûment certifiée par M^r TALHADE, notaire à Castelnau-Montratrier le dix-sept février mil huit cent quatre-vingt deux enregistré,

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse dûment certifiée par M^r TALHADE, notaire à Castelnau-Montratrier le dix-sept février mil huit cent quatre-vingt deux enregistré,

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse dûment certifiée par M^r TALHADE, notaire à Castelnau-Montratrier le dix-sept février mil huit cent quatre-vingt deux enregistré,

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse dûment certifiée par M^r TALHADE, notaire à Castelnau-Montratrier le dix-sept février mil huit cent quatre-vingt deux enregistré,

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse dûment certifiée par M^r TALHADE, notaire à Castelnau-Montratrier le dix-sept février mil huit cent quatre-vingt deux enregistré,

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS